

FICHE PROJET · REBOISEMENT

Le bois de l'Etang des Merles

Saint-Martin-du-Puy · Nièvre (58)



Au cœur de Bourgogne-Franche-Comté, ce projet de reboisement s'étend sur 30,9 hectares dans la commune de Saint-Martin-du-Puy. Labellisé dans le cadre du Label Bas-Carbone, il doit permettre de séquestrer 14 362 tonnes de CO₂ sur sa durée de vie : ce sont des réductions d'émissions attendues, reconnues après...

SURFACE

30,9 ha

reboisés

PLANTS

40 170

prévus au dossier

CO₂ ATTENDU**14 362 t**

sur la durée du projet

LABELLISÉ EN

2022

le 21 juin

Le projet

SITUATION DE DÉPART

Un peuplement déperissant, attaqué par les scolytes.

Le projet reconstitue la forêt selon la méthode « Reconstitution de peuplements forestiers dégradés » du Label Bas-Carbone.

Il plante 3 essences (douglas vert, mélèze d'Europe et cèdre de l'Atlas) pour diversifier le nouveau peuplement.

LES GRANDES ÉTAPES



LE CADRE LABEL BAS-CARBONE

MÉTHODE	Reboisement
DURÉE	30 ans

LES ESSENCES PLANTÉES



Douglas vert

Pseudotsuga menziesii

Photo : Neptuul, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons



Mélèze d'Europe

Larix decidua

Photo : Johann Jaritz, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons



Cèdre de l'Atlas

Cedrus atlantica

Photo : Christian Ferrer, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

COMMENT CE PROJET EST VÉRIFIÉ

Reconnu par l'État

Le projet est labellisé depuis le 21 juin 2022 au titre du Label Bas-Carbone, le cadre créé par le ministère chargé de la transition écologique.

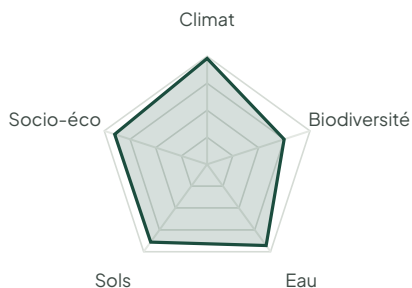
Un audit indépendant

Les réductions d'émissions ne sont reconnues qu'après le contrôle d'un auditeur indépendant.

Ce document résume la page publique du projet. Le CO₂ indiqué est attendu sur la durée du projet : il n'est acquis qu'une fois vérifié.

Son impact

LES CO-BÉNÉFICES ESTIMÉS



Score global **89** sur 100

Climat

98/100

Grâce à la présence de Douglas vert (*Pseudotsuga menziesii*), Mélèze d'Europe (*Larix decidua*), Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*), ce projet bénéficie d'un fort...

Biodiversité

75/100

La diversité des essences (3 espèces différentes) crée un habitat favorable à de nombreuses espèces.

Eau

93/100

L'enracinement profond des essences plantées stabilise les sols et régule le cycle hydrologique, limitant le ruissellement et protégeant les nappes phréatiques locales.

Sols

89/100

La litière organique et l'enracinement enrichissent progressivement le sol en matière organique, améliorant sa structure et sa fertilité naturelle pour les années...

Socio-économique

90/100

Ce projet fait appel à du travail forestier pendant la plantation et les premières années d'entretien (préparation du sol, plantation, dégagements), et prépare à terme...

Scores sur 100 attribués par Stock CO₂ : indicateur propre à Stock CO₂, distinct du Label Bas-Carbone.

RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

2,5 ETP-année de travail forestier mobilisés sur 30 ans

Ce projet mobilise environ 2,5 années de travail forestier à temps plein (entre 1,7 et 4,2), réparties sur les 30 ans du projet.

Travaux forestiers sur la parcelle (plantation, entretien, nettoisements, élagages) : **2,3 ETP-année (entre 1,7 et 3,7)** · Audit de vérification (donnée Stock CO₂) : **70 heures** · Exploitation des bois pendant le projet (premières éclaircies, jusqu'à 30 ans) : **310 heures (entre 0 et 700)** · Production des plants en pépinière : **non chiffré (aucune source publiée)** · Exploitation du bois à terme (éclaircies suivantes et coupe finale, au-delà des 30 ans, vers 87 ans), non comprise ci-dessus : **3,4 ETP-année (entre 2,0 et 4,9)** · Total, y compris l'exploitation du bois à terme : **5,9 ETP-année (entre 3,7 et 9,1)**

Méthode : surface plantée x heures de travail par hectare publiées par l'ONF (itinéraires techniques 2011–2015), sur les 30 ans du projet ; audit : 5 à 10 jours selon la surface (donnée Stock CO₂) ; exploitation : volumes récoltés (ONF, Fournier et al. 2022) x productivité des abatteuses et des porteurs (FCBA 2005) ; ÷ 1 607 h, durée annuelle légale du travail ; pépinières non chiffrées ; estimation Stock CO₂.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ODD

6

Eau propre et assainissement

Le couvert forestier sur 30,9 ha filtre naturellement les eaux de ruissellement et favorise la recharge des nappes souterraines.

ODD

8

Travail décent et croissance économique

Ce projet contribue à cet objectif par ses actions de séquestration carbone et de renforcement des écosystèmes locaux.

ODD

12

Consommation et production responsables

Les 40 170 arbres prévus sur 30,9 ha, de 3 essences différentes, formeront à long terme une ressource en bois renouvelable, issue d'une forêt suivie pendant toute la...

ODD

13

Lutte contre les changements climatiques

C'est l'impact principal : ce projet vise à séquestrer 14 362 tonnes de CO₂ sur sa durée de vie, dans le cadre du Label Bas-Carbone — des réductions attendues...

ODD

15

Vie terrestre

Ce projet de 30,9 ha à Saint-Martin-du-Puy plante 3 essences différentes, recréant un écosystème forestier : habitat pour la faune, corridors écologiques entre les...

Suivre le projet

OÙ SE TROUVE LE PROJET



COMMUNE

Saint-Martin-du-Puy

DÉPARTEMENT

Nièvre (58)

RÉGION

Bourgogne-Franche-Comté

LE SUIVI DU PROJET

21 juin 2022

Labellisation

Le projet a obtenu le Label Bas-Carbone.

1 mars 2022

Plantation inscrite au dossier

Le dossier du projet fixe à cette date la plantation du peuplement.

20 octobre 2021

Dépôt du dossier

Le dossier complet a été déposé pour instruction : description des parcelles et des essences, calcul des réductions attendues, engagement de suivi sur toute...

11 octobre 2021

Notification du projet

Le projet a été notifié au ministère de la Transition écologique, première étape du parcours de labellisation.



Suivre le projet en ligne

Photos, étapes, suivi et co-bénéfices du projet sur sa page publique.

stock-co2.com/projets/le-bois-de-l-etang-des-merles